

contact

Bulletin périodique d'information de la ville de Thourotte

Merci aux
Thourottois pour
leur soutien

Vivement le nouveau quartier Jean Jaurès



Juillet 2018

Édito



Chères Thourottoises, chers Thourottois,

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement. Dans vos lettres, sur les réseaux sociaux ou de vive voix, beaucoup d'entre vous m'ont apporté leur soutien alors que je rencontrais des difficultés avec les gendarmes et les gens du voyage. Les dernières caravanes ont quitté le Parc des Effaloises le 13 juin. Tant qu'il restait ne serait-ce qu'un véhicule, nos équipes ne pouvaient reprendre l'aménagement de ce terrain. Une fois la place libérée, les techniciens ont poursuivi les travaux électriques, en attendant de s'occuper des circuits d'eau et d'assainissement : ce sera fait, mais pas dans les délais prévus au départ. En ce lieu, nous avons pu maintenir le Feu de Saint-Jean, car cette manifestation ne nécessite qu'une logistique raisonnable. D'ici la rentrée, tout sera prêt pour l'installation des forains.

Malgré notre bonne volonté, il a fallu annuler Thourotte Plage 2018. Nous n'avons eu aucune visibilité sur notre organisation, tant que les gens du voyage refusaient de partir ! Nous avons gelé les embauches de saisonniers, nous avons annulé les commandes de sable, de jeux, de structures gonflables et même d'affiches : tout ce travail ne peut s'effectuer en catastrophe. Pour réussir Thourotte Plage, il faut signer des contrats dans le respect des délais, il faut tout organiser avec une certaine avance... et c'est devenu impossible. De plus, les nombreuses caravanes ont littéralement labouré le terrain : il faudra du temps pour le remettre en état et pour permettre une repousse satisfaisante du gazon. Pas question de poser vos transats dans la boue !

Comme vous, nous nous désolons de l'annulation de Thourotte Plage, cette formidable initiative qui offre des vacances aux familles qui ne peuvent pas partir au soleil. Ce n'est que partie remise. Lisez attentivement ce *Contact* : il vous informe sur les nombreuses autres animations proposées dans notre ville. Vous verrez que Thourotte déborde toujours de projets. Nous les mènerons pour vous et, bien sûr, avec vous.

Patrice Carvalho
Maire de Thourotte, Président de la C.C.2.V.

« Contact »,
bulletin périodique
d'information de la
ville de Thourotte,
juillet 2018

Directeur de la
publication :
Patrice CARVALHO

Co-directeur de la
publication :
Didier VERVEL

Réalisation :
Jacques DESMOULIN
Damien FRUGIER
Alexandra GANTES
(Service communication)

Impression :
AGM Montdidier
09 82 34 74 75

Tirage :
2800 exemplaires

Sommaire



Ça se passe maintenant

- Piscine(s) pages 3 et 4
- L'École des sports page 4
- Jeunesse-Education pages 4 et 5
- Le Jardin des Deux Vallées pages 6, 7 et 8
- Le Centre de santé des Deux Vallées pages 8 et 9
- Attention aux tracts et aux démarcheurs page 9
- C.L.S.P.D. page 10
- Les bonnes résolutions de

l'été page 11

- « Opération Tranquillité Vacances » page 11
- Les travaux du quartier Jean Jaurès pages 12 et 13
- Le P.L.U. pages 14 et 15
- Plan de Prévention du Risque Inondation page 15
- Participez à l'Atlas de la biodiversité page 15
- Une succession d'événements pages 16 et 17
- Ciné-concerts page 16
- Médiathèque page 17

- Seniors page 18
- École de musique Jean Rochet page 18
- Coup de pouce pour un code page 18

Ça s'est passé hier

- Votre album photos page 19

Associations

- Christiane Cambot, une femme libre pages 20 et 21
- Besoin d'une aide à domicile ? page 21

Mairie et Conseil Départemental

- Délibérations du conseil municipal page 21
- Les conseillers départementaux page 22

Notre histoire

- Déportés thourottois pages 22 et 23

La dernière page

- Agenda page 24

Piscine(s)



Sports

Contact vous donne des nouvelles rafraîchissantes de l'actuelle piscine et du futur centre aquatique.

L'été puis la rentrée de la piscine Georges Bonichot

Le public est toujours fidèle à la piscine Georges Bonichot : merci à toutes et à tous pour votre confiance ! Comme vous le savez, nous avons dû fermer l'établissement durant 4 jours, en avril dernier, le temps d'effectuer des analyses toxicologiques : ces tests se sont révélés tout-à-fait satisfaisants. C'est donc en toute sécurité que, depuis plus de deux mois, chacun a repris ses activités habituelles dans notre bassin.

L'opération *Pass'été jeunes* sera reconduite : les nageurs de moins de 16 ans ne débourseront qu'un euro par séance !

Voici les horaires d'été, valables du mardi 10 juillet au dimanche 26 août inclus :

Du mardi au jeudi de 14h30 à 19h • Le vendredi de 12h à 13h30 puis de 14h30 à 20h30 • Le samedi de 14h30 à 19h

• Le dimanche de 9h à 12h30 • Fermeture le lundi

La vidange annuelle nécessitera une fermeture de l'établissement du lundi 27 août au dimanche 9 septembre inclus.

Dès la rentrée de septembre, les mercredis matins s'ouvriront :

- de 9h30 à 10h30 aux aquajeux des 5-13 ans
- de 10h30 à 11h30 à l'aquadouce. Comme son nom l'indique, il s'agit d'aquagym... en douceur !

À bientôt pour de nouvelles aventures aquatiques !

Piscine Georges Bonichot • Avenue Jean Moulin •
Tél : 03 44 76 10 15

Piscine(s) : suite

Le choix de la future piscine est arrêté.

Après plusieurs mois de concertation, les élus de la Communauté de communes des Deux Vallées (C.C.2.V.) ont défini le scénario de la création de la future piscine intercommunale.

L'équipement comprendra un bassin sportif de 250 m² avec 4 lignes d'eau, dont la profondeur maximale de 3,50 m sera adaptée à la plongée. Vous profiterez également d'un bassin d'activité de 125 m² et d'une plaine de jeux d'eau d'environ 80 m² pour les enfants. Il y aura même une salle de musculation polyvalente.

L'établissement remplacera l'actuelle piscine municipale Georges Bonichot, qui a fait son temps et dont la remise aux normes serait beaucoup trop coûteuse. Elle continuera néanmoins d'accueillir le public jusqu'à l'ouverture de la nouvelle piscine, qui sera implantée à proximité du quartier Mendès-France.

Le projet retenu répond à l'objectif que les élus s'étaient fixé de favoriser l'apprentissage de la nage pour tous, en répondant ainsi aux besoins des familles. Le grand public bénéficiera d'une plage d'ouverture hebdomadaire d'une trentaine d'heures, contre 14 actuellement.

Encore quelques années de patience : le centre aquatique sera construit entre 2020 et 2022. D'ici là, la municipalité de Thourotte aura entériné un nouveau projet pour la piscine de l'avenue Jean Moulin : le terrain et le bâtiment se verront attribuer une nouvelle fonction.

L'École des sports

Sports

Tous les mercredis après-midi en période scolaire, les enfants s'initient à de nombreuses disciplines. Les lieux varient selon la pratique du moment.

- De 10h30 à 11h30 : **le Baby'sports** développe l'équilibre des petits de 4 à 6 ans, notamment grâce à des jeux gymniques et des jeux collectifs...
- De 13h30 à 15h : **le Pass'sports** propose aux enfants de 7 à 9 ans de la gymnastique, de l'escalade, du tennis, du football, du judo, etc.

Inscriptions dès le début du mois de septembre, en mairie de Thourotte, auprès du service des sports. Tél : 03 44 90 61 31
Courriel : dsva@thourotte.fr

La fiche d'inscription est à renseigner sur place ou à télécharger sur <http://www.thourotte.fr/enfance-et-jeunesse/ecole-des-sports>

Jeunesse



Accueil de loisirs 3 / 11 ans, du 9 juillet au 29 août

Entre autres activités, le beau programme propose des sorties au cinéma, à la piscine, en ferme pédagogique, à l'Aquarium de Paris, à la Cité des Sciences de la Villette, à Aquari'Ham.

Accueil de loisirs 3 / 11 ans du mercredi, dès la rentrée

Votre enfant pourra être inscrit pour la journée entière ou la demi-journée, avec ou sans restauration sur place. Il pourra même prendre part aux activités de l'École des Sports, grâce au dispositif *Passerelle*. Un animateur effectuera avec lui l'aller-retour entre les établissements.

Accueil de loisirs 3 / 11 ans : informations pratiques (vacances et mercredis de période scolaire)

- Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis à l'école maternelle Joseph Onimus.
(rue Jean Jaurès / Tél : 03 44 76 07 16)
- Les enfants de 6 à 11 ans sont accueillis à l'école élémentaire Joseph Onimus.
(rue Jean Jaurès / Tél : 03 44 96 12 17)
- Pour l'accueil échelonné de 7h30 à 9h15, rendez-vous à l'école maternelle Onimus, quel que soit l'âge de l'enfant. Si celui-ci arrive à 9h15, il se rend directement dans son établissement.
- À 17h, l'enfant sort de l'établissement où il a passé la journée. Après 17h et jusqu'à 18h30, le départ est échelonné : c'est à l'école élémentaire Onimus que vous récupérez votre enfant, quel que soit son âge.

- Éducation



Les écoles reviennent à la semaine des 4 jours

À partir de septembre 2018, les écoles thourtoises repasseront à la semaine de 4 jours, tout en conservant le même volume horaire. Les enfants n'iront plus en classe le mercredi matin, mais le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi rallongeront un peu. Voici le nouvel emploi du temps des élèves.

- Pour le groupe scolaire du Martelois : de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30.
- Pour le groupe scolaire Onimus : de 8h30 à 11h45 puis de 13h45 à 16h30.
- En ce qui concerne le périscolaire, l'accueil du matin sera maintenu à 7h30, tandis que les horaires de l'après-midi seront modifiés : désormais, les accueils fermeront leurs portes à 18h30.

Ouverture d'une classe supplémentaire dans l'école élémentaire Onimus

Dès la rentrée de septembre, c'est un atout supplémentaire pour les conditions d'accueil et d'apprentissage.

11 vaccins obligatoires

C'est désormais officiel : 11 vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Jusqu'ici recommandées, 8 nouvelles injections sont désormais imposées aux nouveaux-nés et aux petits. Pour que votre enfant intègre une collectivité comme la crèche ou l'école, il faut présenter un carnet de santé indiquant clairement que les 11 vaccins sont administrés. Si ce n'est pas le cas au moment de l'admission, vous disposez de 3 mois pour régulariser la situation.

Récompenses scolaires

Le samedi 15 septembre, à 18h, au complexe Édouard Pinchon, la municipalité remettra des récompenses aux nouveaux titulaires de B.E.P., C.A.P., Certificat de Formation Générale, Diplôme National du Brevet et Baccalauréat (général, technologique, professionnel) afin de mettre à l'honneur leur réussite. Attention : pour les titulaires d'un B.E.P., d'un C.A.P. ou d'un Baccalauréat, l'inscription en mairie est obligatoire, jusqu'au vendredi 24 août, pour obtenir une récompense.

Toutes les inscriptions s'effectuent en mairie, auprès du service scolaire - jeunesse : 03 44 90 61 39 • scolaire-jeunesse@thourotte.fr

Retrouvez des informations complémentaires sur la section Jeunesse - Éducation du site www.thourotte.fr

Toute Petite Section, dès 2 ans : les inscriptions pour septembre restent ouvertes !

Votre enfant est né entre janvier et août 2016 ? Cet été, il est encore temps de l'inscrire, pour la rentrée de septembre 2018, en classe de Toute Petite Section (T.P.S.) à l'école maternelle du Martelois. Quelle chance : votre enfant pourra donc commencer son parcours scolaire à l'âge de 2 ans ! Il passera 4 ans au lieu de 3 en maternelle, bénéficiant ainsi d'une année supplémentaire d'apprentissage.

La classe T.P.S. n'est pas un accueil petite enfance. Il s'agit bien d'un enseignement scolaire, assuré par une enseignante formée à l'accueil spécifique des T.P.S. et aux apprentissages associés. L'enseignante est accompagnée au quotidien par une A.T.S.E.M. à temps complet.

L'organisation du temps scolaire en T.P.S. peut faire l'objet d'un projet d'accueil personnalisé prenant en compte les besoins et le rythme de l'enfant, ainsi que les modalités de sa scolarisation.

La classe T.P.S. est accessible à tous les enfants de Thourotte, quel que soit le groupe scolaire de rattachement de votre domicile. L'enfant retrouvera son périmètre scolaire à l'issue de l'année de T.P.S. Il est également possible de solliciter une dérogation pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure.

Les enfants scolarisés en T.P.S. bénéficient d'un accueil échelonné et ont la possibilité d'arriver le matin entre 8h20 et 9h30 et de repartir entre 11h15 et 11h30. L'après-midi, l'accueil se fait à 13h20 et les départs entre 16h15 et 16h30. Afin de tenir compte du rythme des enfants de T.P.S., ces derniers ne peuvent pas être inscrits à la restauration et à l'accueil périscolaire.

Les enfants nés entre septembre et décembre 2016 ont la possibilité d'intégrer la Toute Petite Section en janvier 2019.

Pour inscrire votre enfant, merci de télécharger le dossier d'inscription sur www.thourotte.fr et de prendre contact avec le service scolaire-jeunesse de la mairie.



Le Jardin des Deux Vallées accueille

Au 101 rue de la République se trouve le Jardin des Deux Vallées. Il s'agit d'une vaste propriété au centre de laquelle se dresse une grande maison bourgeoise construite aux alentours de l'année 1900 par le docteur Émile David, un médecin venu de Loire-Atlantique pour s'installer à Thourotte. La demeure est également connue pour avoir été, plus récemment, celle d'un ancien directeur de Saint-Gobain. De nouveaux bâtiments sont récemment sortis de terre pour compléter ce patrimoine. L'ensemble de cet espace accueille aujourd'hui un S.E.S.S.A.D., un I.T.E.P. et un E.H.P.A.D. Mais de quoi s'agit-il ?

De l'I.R.P.R. d'Annel à la Nouvelle Forge

Un peu d'histoire tout d'abord : il existe à Longueuil-Annel une institution historique de l'enfance inadaptée connue sous le nom de Hameau Ecole Ile-de-France devenue l'Institut Régional de Psychothérapie et de Rééducation (I.R.P.R.). Dans les années 70, la Sécurité Sociale décide de confier la gestion de cet établissement à la Nouvelle Forge, une association créée en 1951 pour venir en aide aux enfants orphelins ou délaissés après la guerre. Elle prend alors en charge la responsabilité du secteur de psychiatrie infanto-juvénile Oise-Sud. S'adressant à plus de 2000 usagers, la Nouvelle Forge compte à présent 600 professionnels répartis sur 24 établissements. Thourotte accueille deux de ces structures depuis 2017 : un Service d'Éducation et de Soins À Domicile (S.E.S.S.A.D.) et un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.).

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile



Le S.E.S.S.A.D. s'adresse à des jeunes de 6 à 20 ans, qui manifestent des troubles du comportement et rencontrent des difficultés relationnelle, d'adaptation à la vie scolaire et sociale. Ils ne présentent pas de déficience intellectuelle. Le S.E.S.S.A.D. accompagne donc ces jeunes sur leurs lieux de vie : famille, école, centres de loisirs... et dans ses locaux. Les enfants concernés sont dirigés vers le service par leur parents ou repérés en milieu scolaire avec la validation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.). Un projet personnalisé d'accompagnement est alors défini avec chaque enfant et sa famille. Le planning individualisé comprend 2 ou 3 séances hebdomadaires composées d'activités correspondant aux besoins du jeune :

expression théâtrale, dessin, atelier de construction, soutien scolaire... Le S.E.S.S.A.D. organise également des sorties en famille, comme récemment aux Carrières de Montigny. Les adolescents sont dirigés vers des stages pré-professionnels, afin de leur faire connaître diverses activités, de leur apprendre à s'intégrer dans un collectif de travail et de préparer leur avenir. Des initiatives originales sont conduites, telle la participation de jeunes à la réalisation d'émissions avec la radio Graf'Hit, un atelier avec un slameur, ou encore une initiation aux arts plastiques autour des œuvres de Kristof exposées à la médiathèque de Thourotte. Le S.E.S.S.A.D. travaille sur un projet de potager commun avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.) installé juste à côté. Des rencontres intergénérationnelles ont déjà été organisées, notamment autour de jeux picards. Ces initiatives ont pour objectif de donner confiance à chacun de ces jeunes, de développer leur personnalité et leur socialisation, de soutenir les compétences parentales. Dans ce travail, le S.E.S.S.A.D. utilise les services et équipements de Thourotte (Espace Angèle Fontaine, piscine, salle Saint-Gobain...) et participe aux diverses manifestations proposées (spectacles, expositions...) Les enfants sont ainsi accompagnés, en moyenne, durant 3 ans. Le service comprend une responsable, trois éducateurs, une psychologue à mi-temps et une secrétaire.

trois lieux essentiels de vie



L'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

L'I.T.E.P. se partage entre les locaux d'Annel et, depuis 2017, l'ancienne maison du Docteur David à Thourotte. L'institut accueille des enfants et des adolescents qui présentent des difficultés psychologiques et dont l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ils ont entre 6 et 16 ans et sont parfois sujets à des accès de violence, qui nécessitent des types de structures et de prise en charge adaptées. L'I.T.E.P. dispose donc de 26 places à Annel en demi-pension et de 8 places d'internat à Thourotte. Les internes sont au nombre de 7 actuellement, ont entre 12 et 14 ans et y séjournent 5 jours de la semaine. Tous bénéficient de l'enseignement scolaire, mais aussi d'interventions pédagogiques et thérapeutiques. De multiples activités

leur sont proposées : petits travaux, ateliers cuisine, musique, vidéo... L'institut est ouvert en juillet et durant les vacances intermédiaires (une semaine sur les deux). Des séjours à thèmes sont organisés (atelier graff en Bretagne). A l'internat, c'est la vie de famille. Les enfants le rejoignent à 16h et chaque fin d'après-midi est consacrée à une activité. Le lundi est jour de ravitaillement. Mardi soir, c'est piscine. Le mercredi est dédié aux sports et à la préparation collective du repas. Le jeudi, les jeunes s'adonnent aux graffs ou cultivent le jardin. Le vendredi, chacun regagne le domicile de ses parents. La durée du séjour en I.T.E.P. est en moyenne de 3 ans. L'orientation des jeunes vers cette structure s'effectue par décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Les internes de l'I.T.E.P., un mardi, à l'heure du goûter

Il est 16 heures. Ils ont quitté les locaux d'Annel pour rejoindre leur internat dans la grande maison bourgeoise de Thourotte rénovée du sol au plafond et qu'ils occupent depuis janvier 2017. C'est l'heure du goûter. Les 7 ados (6 garçons et une fille) ont pris place autour de la vaste table de la salle à manger. Ils se passent le pain et font glisser le pot de pâte à tartiner d'un bout à l'autre de la table. Du jus de fruits accompagne la collation. Avec eux, la directrice, Mme Odile Guillard, une éducatrice... et nous (Damien et Jacques), qui sommes venus de la mairie pour rencontrer cette petite communauté. D'emblée, nous comprenons qu'il va être difficile de s'entendre et d'avoir une conversation suivie. Chacun s'interpelle, y va de son commentaire, interrompt son voisin. C'est l'effervescence. C'est jour de piscine, une activité visiblement très attendue. Puis la tempête s'apaise après quelques injonctions de la directrice et de l'éducatrice. Elles nous présentent l'activité de l'I.T.E.P. Nous posons nos questions, notamment aux jeunes. Ils n'hésitent pas à nous dire ce qui leur plaît

ici et ce qui leur déplaît. Ils plébiscitent unanimement Jacqueline, la maîtresse de maison, qui leur confectionne de bons petits plats. Puis nous allons visiter les chambres. Le choix se porte sur celle d'un garçon de 12 ans, dont l'éducatrice précise qu'en général, elle est rangée. Les enfants disposent de chambres à deux et de quelques chambres individuelles sur les deux étages de la propriété. Incident au premier étage : un des gamins, par jeu, a renversé du gel douche sur le sol du palier, rendu ainsi glissant. La règle de la maison : quand on détériore ou que l'on casse, on répare. L'ado est donc invité à se saisir d'une serpillière et d'un balai pour réparer ses dégâts. Il s'exécute. Nous redescendons. Nous avons un échange avec un grand gaillard de 14 ans présent depuis 3 ans à l'I.T.E.P. Il semble beaucoup plus apaisé que les autres. Il trouve d'ailleurs ses copains beaucoup trop agités. Il se réjouit de participer prochainement à un stage de découverte pré-professionnel. À l'évidence, son séjour à l'institut lui a été bénéfique.

Le Jardin des Deux Vallées accueille trois lieux essentiels de vie : suite



L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

« Le Jardin des Deux Vallées » : ainsi se nomme l'E.H.P.A.D. de Thourotte, qui a ouvert ses portes en décembre 2007. Il accueille 86 résidents, dont une unité Alzheimer de 12 patients. La moyenne d'âge actuelle est de 88 ans et trois centaines y séjournent.

Il s'agit d'un établissement à but non lucratif géré par une mutuelle et habilité à l'aide sociale et à l'Aide Personnalised au Logement (A.P.L.).

L'encadrement est assuré par 46 postes à temps plein, parmi lesquels 5 infirmières, 21 aides-soignantes, 7 auxiliaires de vie, 2 animatrices, 3 cuisiniers, 8 agents de service hôtelier, une lingère, un agent d'entretien polyvalent, une secrétaire, une comptable et un directeur. L'équipe comprend, par ailleurs, une psychologue et un médecin coordonnateur. Précisons que, s'ils le souhaitent, les résidents peuvent conserver leur médecin traitant.

Suivant un planning hebdomadaire, des activités sont proposées aux résidents, selon leur niveau d'autonomie. Il en est ainsi des séances de gymnastique douce, des ateliers de peinture, des jeux de société, des ateliers sur la mémoire ou

des sorties. Au mois de juin, un grand barbecue est organisé. Il est préparé, en amont, par la confection de décorations suivant un thème défini chaque année. L'an passé, il s'agissait de la marine, car un certain nombre de résidents ont exercé dans cette branche d'activité. Une borne musicale est également à disposition, pour écouter des airs de toutes les époques.

Une convention a été passée avec le Centre hospitalier de Compiègne pour des soins à domicile. C'est l'hôpital qui vient sur place, y compris avec son unité de soins palliatifs.

Dans l'enceinte du Jardin des Deux Vallées a récemment été créée la rue Henri Hanssement. Elle est dédiée aux logements pour personnes âgées autonomes : neuf habitations de type 2 et trois autres de type 3, proposés par l'O.P.A.C. aux tarifs établis sur le barème du logement social. S'ils le souhaitent, les résidents bénéficient à domicile de soins ou de restauration : ces services sont assurés par le personnel de l'E.H.P.A.D. voisin.



Le Centre de santé



Son histoire a débuté, voici près d'un siècle. Sa création remonte à 1929, peu après l'installation de la verrerie Saint-Gobain, à Thourotte. Jusqu'en 1985, la mutuelle s'est adressée spécifiquement aux salariés de l'entreprise. Nous n'en sommes plus là. Avec ses services, qui ne cessent de se diversifier, le centre de santé s'adresse à tous : salariés, retraités, enseignants, travailleurs indépendants, C.M.U., etc.

Membre de la Fédération des Mutuelles de France, l'organisation fait partie d'un vaste réseau national, qui permet l'accès pour tous à des soins de qualité sans avance d'argent ou avec un reste à charge maîtrisé.

Le centre comprend :

- **deux médecins généralistes** : Docteur Francine Meyrat et Docteur Béatrice Saint-Léger.

Il s'agit là d'un service nouveau. Thourotte a compté jusqu'à 8 médecins généralistes ; ils ne sont plus que 2 en ville. Nous sommes donc concernés par ces sous-effectifs médicaux, qui touchent le Nord-Compiégnois. L'installation de ces deux nouveaux médecins constitue une première réponse.

Sur rendez-vous, elles sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 17h. Téléphonnez au 03 44 76 74 04 ou utilisez Internet : rendezvousmedicaux.com

Le Docteur Saint-Léger reçoit, par ailleurs, en urgence entre 12h et 14h (sauf le mercredi).



médical et dentaire des Deux Vallées est ouvert à tous



• une pharmacie

L'établissement pratique le tiers-payant avec toutes les mutuelles : il ne faut pas avancer d'argent.

L'équipe officinale vous accompagne dans la prise de médicaments ordonnancés ou non et vous propose son expertise en orthopédie, matériel médical, maintien à domicile, aromathérapie, phytothérapie, contention veineuse, produits d'hygiène et de bien-être...

• un centre dentaire, qui comprend 4 dentistes dans un cabinet équipé de deux fauteuils dentaires.

• deux centres d'optique (place de la République et au centre commercial Super U)

• un audio-prothésiste, présent une fois par semaine

• une psychologue, présente le lundi et le samedi : Madame Julie Jacob, joignable au 06 18 23 51 78

Composé exclusivement de bénévoles, le conseil d'administration étudie de nouveaux projets : l'installation d'un troisième fauteuil dentaire, la venue d'un ophtalmologue et d'un dermatologue.

Le Centre de santé médical et dentaire des Deux Vallées (M.I.C. - Réseau de Santé Solidaire) • 1 rue de Vogüé • Tél. 03 44 76 74 04

Les autres professionnels de la santé à Thourotte

Dentistes

- Mme Mateiu et M. Botan : 1 rue des Aubépines - Tél. 03 44 76 28 08
- Mme Lallemand : 22 bd Henri Barbusse - Tél. 03 44 86 94 33
- M. Mognolle : 50 rue de la République - Tél. 03 44 76 02 64

Infirmières

- Cabinet Buffet-Manabre : 12 rue Jean Jaurès - Tél. 03 44 76 02 36
- Cabinet Gentilini : 4 bis rue d'Estienne d'Orves - Tél. 03 44 76 26 55
- Cabinet M.D.N.A. : 11 bis rue de la République - Tél : 03 44 36 18 79

Kinésithérapeute

- M. Lemarchand : 4 bis rue d'Estienne d'Orves - Tél. 03 44 76 13 47

Laboratoire d'analyses Bellanger

11 rue de la République - Tél. 03 44 96 30 50

Médecins

- Docteur Lardeur : 87 rue de la République - Tél. 03 44 76 26 20
- Docteur Percot : 2 place de la République - Tél. 03 44 76 00 51

Pharmacies

- M. Gilbergue : 5 place de la République - Tél. 03 44 76 02 26
- M. Hamik : 2 rue d'Estienne d'Orves - Tél. 03 44 76 51 51

Orthophonistes

- Mmes Aufrechter et Wattier-Mariez : 12 rue Jean Jaurès - Tél. 03 44 76 31 46

Pédicures-podologues

- Mme Denoyelle : 4 bis rue d'Estienne d'Orves - Tél. 03 44 20 99 54
- Mme Tingaud-Meirieux : 57 place de la République - Tél : 06 64 87 27 83

Psychologue

- Mme Loubry : 9 rue Gauguin - Tél. 07 68 29 76 28

Sophrologue

- Mme Mabesoone : 4 bis rue d'Estienne d'Orves - Tél : 06 61 54 81 99

Attention aux tracts et aux démarcheurs

Dans votre boîte aux lettres, vous avez peut-être trouvé une liste de numéros de téléphone utiles au quotidien. Du plombier au serrurier en passant par le vitrier, plusieurs corps de métier sont cités et mènent au même numéro. Les tarifs sont indiqués en bas de page, en très petits caractères. Ce document est, évidemment, une publicité sans lien avec les services administratifs officiels. Bien entendu, nous vous invitons à comparer les devis de différents professionnels avant de choisir un prestataire.

De plus, nous vous incitons à la plus grande prudence lorsqu'un démarcheur sonne à votre porte. Exigez la carte professionnelle de la personne se présentant à vous ! Ne signez un document qu'après l'avoir intégralement lu et compris... en prenant garde aux mentions imprimées en petits caractères. N'hésitez pas à signaler tout problème à la mairie.

Un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour garantir la tranquillité publique



Jeunesse - Éducation

Un C.L.S.P.D. a été installé à Thourotte, le 26 janvier dernier, sous la présidence du maire Patrice Carvalho. En introduction à cette réunion, il en a ainsi résumé les raisons :

« Thourotte n'est pas plus frappée par la délinquance que d'autres communes. Mais nous n'en avons pas moins notre lot d'actes qui en relèvent. Cela va des incivilités aux dégradations dans les espaces publics ou privés, au trafic de drogue, aux vols. Ces faits relèvent souvent de la responsabilité de jeunes - et je dirais - de plus en plus jeunes.

La dégradation de la situation économique et sociale d'un nombre croissant de familles est à l'origine d'un délitement de ces valeurs qui fondent le vivre ensemble. Dès lors, reculent le respect de l'autre, de ses biens jusqu'à son intégrité physique. Quand la société n'est plus en mesure d'offrir une place et un avenir à chacun de ses membres, le risque s'accroît que la société elle-même soit rejetée et combattue comme productrice d'exclusion. Dans ce contexte, le voisin devient un concurrent, un adversaire et même un ennemi.

J'ai bien conscience que Thourotte ne va pas résoudre, à elle toute seule, cette situation. Néanmoins, nous avons fait le choix de mobiliser les moyens dont nous disposons prioritairement au service de la prévention et de l'éducation. À cette fin, l'efficacité commande de mettre en place des groupes de travail sur des thématiques précisément définies. Je ferai donc deux propositions.

Il conviendrait de constituer un groupe de travail qui cible les scolaires. Nous rencontrons des problèmes dans nos écoles élémentaires du fait de quelques élèves, qui sont les petits frères des grands frères qui sévissent au collège ou dans les rues de notre ville. Il y a donc là un travail avec les directeurs d'école et les enseignants, les services sociaux et ceux de la Ville. Il reste à en définir le contenu. Dans le même esprit, il faut renforcer le partenariat avec le collège, qui est déjà très actif.

Le second groupe de travail aurait pour mission de s'intéresser aux adolescents mais aussi aux adultes qui posent des problèmes dans la ville. En l'espèce, il s'agit de définir quels types d'initiatives de prévention nous mettons en place mais nous aurons aussi besoin d'une réactivité rapide et adaptée du côté de la gendarmerie et de la justice quand des actes délictueux sont commis. »

À quoi sert un C.L.S.P.D. ?

Garantir la sécurité et la tranquillité publiques à l'échelle d'une commune relève de la responsabilité de plusieurs intervenants : la gendarmerie, la police municipale, la justice, la mairie, les pompiers, etc. Le C.L.S.P.D. a pour mission de réunir ces différentes instances afin d'échanger les informations dont chacun dispose, de coordonner les actions de prévention et de fixer des objectifs communs à travers la définition d'un contrat local de sécurité conclu entre l'État et la collectivité.

Quel est son fondement juridique ?

Il a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Un décret d'application du 23 juillet 2007 en fixe les compétences et la composition.

Quelle est sa composition ?

Le Maire, président de droit

Collège représentant d'élus :

- Monsieur Francis Pilorge, 2^{ème} Adjoint en charge des sports, de l'aménagement et de la sécurité
- Madame Corinne Daumas, 3^{ème} Adjoint en charge des affaires sociales et culturelles
- Madame Catherine Arduin, 7^{ème} Adjoint en charge de la jeunesse et des affaires scolaires

Collège représentant les services de l'État :

- Le sous-préfet de Compiègne
- Le procureur de la République de Compiègne
- Le commandant de la compagnie de gendarmerie de Compiègne
- Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise

Collège des personnes qualifiées :

- La directrice générale des services de la mairie
- La coordonnatrice du C.L.S.P.D., directrice du service Développement Social, Éducation, Jeunesse
- Agent de police municipale
- La responsable de la Maison Départementale de la Solidarité de Thourotte
- Le directeur de la C.A.F. de l'Oise
- Les directeurs de l'O.P.A.C. et de Picardie Habitat
- Le directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le directeur du Home de l'Enfance de Choisy - au - Bac
- Le directeur de l'association S.A.T.O. Picardie (Service d'Aide aux Toxicomanes)
- Le directeur de l'association La Nouvelle Forge
- Représentant du centre de secours de Thourotte
- Le principal et le C.P.E. du collège de Thourotte
- Les directrices des écoles élémentaires de Thourotte
- Les présidents ou les membres d'associations thourottoises

Les bonnes résolutions de l'été



Chats : protégeons-les

Nous avons constaté avec tristesse que plusieurs chats ont été retrouvés sans vie, dans le quartier du Martelois. Nous devons prendre soin des bêtes vulnérables, et ne pas faire acte de cruauté envers elles. Perdre un animal est toujours douloureux et difficile, alors évitons que le pire se produise. L'article R653-1 du code pénal stipule que « le fait par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité [...] d'occasionner la mort d'un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe, soit une amende de 450 € ». Cet article du code pénal concerne uniquement les individus ayant causé accidentellement un dommage. En revanche, pour toute personne commettant intentionnellement ces infractions, la sanction est bien plus lourde. Selon l'article 521-1 du code pénal, « le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ». Restons humains !

Poubelles : respectons les horaires

Nous voyons trop de poubelles à l'extérieur en dehors des horaires définis par l'arrêté municipal du 28 mai 2013. Nous nous permettons de rappeler que, la veille du ramassage, les bacs doivent être déposés sur les trottoirs après 17h. Ils doivent impérativement être enlevés dans la journée du passage de la benne collectrice, et ce avant 22h. Après le passage de ce véhicule, il est interdit de déposer tout nouveau récipient sur les trottoirs ou sur la voie publique. Merci de ne pas jeter ces principes à la poubelle !

Télévision Numérique Terrestre : réglons les dysfonctionnements

Ces derniers temps, plusieurs habitants de Thourotte peinent à capter la télévision. En cause, des problèmes de brouillage de la T.N.T. C'est bel et bien la 4G qui semble perturber l'image. En clair, les mobiles ont le même signal que la T.N.T. Si celui du téléphone est plus fort, il écrase celui de la télévision. Pas de fatalisme pour autant. Il suffit de faire installer un filtre sur votre antenne pour que vous ne soyez plus ennuyé. Cette intervention ne vous coûtera pas un sou, puisque c'est l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) qui prend en charge cette opération.

Pour plus d'informations appelez le : 0 970 818 818, ou rendez-vous sur le site <https://assistance.recevoirlatnt.fr/>

Bordures : entretenons-les



La bordure de votre maison vous appartient : c'est à vous d'arracher les plantes disgracieuses qui dépassent de cette arête. Comme il s'agit de la limite entre votre propriété privée et le domaine public, il est interdit d'employer des produits chimiques pour y éliminer les mauvaises herbes. À vos binettes !

Bruit : pensons à nos voisins

L'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 fixe la règle. Afin de ne déranger personne, les travaux bruyants sont à effectuer :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h puis de 13h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h puis de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Pensez à régler le volume de votre sono lorsque vous ouvrez vos fenêtres.

Nous vous remercions de respecter ces principes, qui contribueront aux bonnes relations avec votre voisinage. Moins de bruit = moins d'ennuis !

« Opération Tranquillité Vacances » : partons tranquilles

Afin de partir sereinement en vacances, pensez à vous rendre à la gendarmerie de Choisy-au-Bac, pour signer une fiche « Opération Tranquillité Vacances ». Au cours de leurs rondes, les agents veilleront sur votre domicile. Ce service est totalement gratuit.

- Gendarmerie :
517 avenue Léo Délibes, 60750 Choisy-au-Bac.
Tél : 03 44 85 42 17 ou composez le 17.

Les travaux du quartier Jean Jaurès

Les travaux de rénovation du quartier Jean Jaurès ont débuté en avril et se poursuivront jusqu'en novembre 2019. Il s'agit de reconfigurer un espace essentiel de notre ville (36 000 m²) qui englobe des immeubles d'habitation, le groupe scolaire Joseph Onimus, l'hôtel de ville et la salle Marcel Cerdan. Nous sommes donc dans un lieu de passage très fréquenté par les véhicules (2000 par jour), les piétons et les enfants des écoles. Il est actuellement dangereux et insuffisamment sécurisé. Les automobilistes y roulent souvent à une vitesse excessive. Le stationnement à proximité des immeubles y est anarchique. Il convient donc de réorganiser cet ensemble afin que chaque usager puisse s'y déplacer en toute sécurité.

Le déroulement des travaux a été pensé de telle sorte que la gêne occasionnée pour les Thourottois soit minimisée, notamment en matière de stationnement et de circulation. Voici les phases de cette opération réalisée par la municipalité, en partenariat avec le S.I.V.O.M. Thourotte / Longueil-Annel



Actuellement

Grâce à cet aménagement, vous pouvez vous garer un peu plus facilement.



Actuellement

Aménagée en ce moment, cette route sera ouverte à la circulation en septembre 2018.



De juillet à août 2018

Réalisation d'un tronçon de la rue Jean Jaurès.



De septembre à décembre 2018

Ces travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux concerneront la rue Jean Jaurès, au niveau des immeubles appartenant à l'O.P.A.C.



Bientôt de nouveaux arbres

En mai, de nombreux Thourottois se sont émus de la coupe des arbres. Cette action est pourtant nécessaire à la reconfiguration du quartier Jean Jaurès et à la création de nouveaux parkings. Dans le cadre de ce réaménagement, de nouveaux arbres seront plantés sur d'autres emplacements.



De janvier à mars 2019

Réalisation du nouveau parking de la salle Marcel Cerdan, aménagement de l'espace Roger Paullier et travaux d'assainissement de la rue Jean Jaurès.

D'avril à mai 2019

Réfection de la rue du Maréchal Leclerc.



De juillet à août 2019

La période estivale est choisie pour ne pas perturber l'entrée des écoles.

De mai à novembre 2019

Aménagement de l'arrière de la salle Marcel Cerdan.

Le Plan Local d'Urbanisme,



Travaux - Urbanisme

La concertation se poursuit ...

Par délibération en date du mardi 30 juin 2017, la commune de Thourotte a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le P.L.U. est un document de planification élaboré à l'initiative de la municipalité et portant sur tout le territoire communal. Il a vocation à intégrer et à mettre en cohérence, dans une réflexion d'ensemble, tous les projets d'aménagement intéressant la commune : agencement de l'espace, développement économique et commercial, organisation des déplacements, préservation du cadre de vie, du paysage et des terres agricoles...

Le P.L.U. actuellement en vigueur n'est plus adapté aux évolutions constatées ces dernières années, ce qui justifie pour partie l'élaboration de ce nouveau plan. Si celui-ci correspond à une réalité communale, il devra néanmoins respecter les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale des Deux Vallées et les différentes dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, d'économie, d'habitat et de protection de l'environnement.

Le P.L.U. de Thourotte : où en est-on ?

La commune de Thourotte est entrée dans une nouvelle phase de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

À l'ordre du jour du conseil municipal du 26 juin 2018 : la validation d'une des pièces constitutives du P.L.U. Il s'agit du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le P.A.D.D. définit les grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme à l'horizon 2030. Ces dispositions relatent la confrontation entre les enjeux issus de la phase de diagnostic territorial et la volonté de la commune s'agissant de ses spécificités, de ses besoins et de ses perspectives d'évolution.

Par la suite, les grandes orientations du P.A.D.D. seront traduites en un règlement écrit, des plans de zonage et des

Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.). Une fois finalisé, le document de P.L.U. sera soumis à la validation du conseil municipal. Ensuite, le dossier sera transmis aux Personnes Publiques Associées (P.P.A.). Un avis sera rendu dans un délai de 3 mois. Cette phase de consultation sera suivie par l'enquête publique : cette procédure offrira l'opportunité aux habitants de faire part de leurs observations personnelles concernant le projet de P.L.U. Un commissaire-enquêteur effectuera des permanences pendant au moins 30 jours afin de recevoir les habitants et de répondre à leurs questions. Un arrêté d'ouverture d'enquête, des insertions dans la presse et un avis au public seront prévus pour informer la population.

un outil d'aménagement durable

Le P.L.U. de Thourotte : un projet qui avance !

À ce jour, avec l'assistance du bureau d'études Verdi Conseil Cœur de France, la municipalité a donc réalisé le diagnostic territorial de la commune de Thourotte. Pour rappel, cette première étape a pour objectif de dresser un état des lieux précis du territoire dans le but d'identifier les atouts, les sensibilités et les enjeux.

À l'issue de cette étape, le projet communal a été pensé à partir des questionnements suivants : combien d'habitants à l'horizon 2030 ? Où et comment les accueillir ? Quels seront les besoins induits, notamment en termes d'équipements et de logements ? Quelles entités naturelles et bâties doivent être prioritairement protégées ?

Cette seconde étape concerne la définition du P.A.D.D. et exprime les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution du territoire. La municipalité a donc défini plusieurs objectifs, qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de deux grands défis :

Un territoire agréable à vivre

- Valoriser l'identité urbaine du territoire ;
- Préserver la ressource en eau pour l'équilibre et l'avenir

du territoire ;

- Avoir une approche transversale de l'environnement ;
- Intégrer la gestion des risques par rapport aux biens, aux personnes, et à l'environnement, dans le projet urbain.

Un territoire dynamique

- Définir une évolution maîtrisée du territoire afin de limiter la consommation d'espaces agricoles ;
- Organiser la multimodalité sur le territoire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcer l'attractivité économique du territoire ;
- Favoriser le maintien de la population par une offre de logements et d'équipements adaptée.

Dans le cadre de la concertation, les présentations et les comptes-rendus sont disponibles à la consultation tout au long de la procédure de P.L.U. Un registre est toujours ouvert en mairie pour laisser des observations relevant de l'intérêt général.

Informations en mairie auprès des services techniques :

03 44 90 61 34

celine.dhervillez@thourotte.fr

Plan de Prévention du Risque Inondation : notre vigilance reste entière.

La mobilisation des élus et de la population nous avaient permis de marquer un premier point dans notre refus d'un P.P.R.I. qui condamnait des zones, des habitations et des équipements non exposés au risque (à Thourotte, 350 maisons, 6 entreprises et 2 établissements accueillant du public).

Le Préfet a, en effet, dû reporter son projet et l'enquête publique et commander une expertise indépendante au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Ce dernier a recueilli notre point de vue, celui de la C.C.2.V. et de l'A.R.C.

Nous attendons son rapport et les suites qu'il conviendra de lui donner.

Nous continuerons à vous informer sur ce sujet, car nous aurons besoin de votre mobilisation, en particulier au moment de l'enquête publique.

Participez à l'Atlas de la biodiversité

En 2018, l'association Picardie Nature réalise des inventaires de la faune des milieux naturels sur la Communauté de Communes des Deux Vallées. L'objectif est de réaliser un Atlas de la biodiversité locale, afin de faire connaître la richesse du territoire mais aussi communiquer et mobiliser les citoyens pour vous inciter à la préserver. Vous êtes tous invités à participer, en transmettant vos observations à Picardie Nature sur le site clicnat.fr. Vous pouvez aussi accompagner le naturaliste lors de ses prospections, ou encore lui ouvrir la porte de votre propriété pour qu'il réalise avec vous l'inventaire de votre jardin.

Pour s'inscrire :

lucie.dutour@picardie-nature.org

Pour plus d'informations sur l'Atlas :

Service Environnement de la C.C.2.V. :

03 44 96 31 00 ou sur cc2v.fr

Malgré l'annulation de Thourotte Plage, la municipalité organise un grand nombre d'événements pour que vous passiez un bel été ! Au moment où nous écrivons ces lignes, se mettent en place de nouvelles activités. Parmi les équipes impliquées, celle de l'Espace Angèle Fontaine prépare de belles animations pour juillet et vous promet une semaine de folie du 31 juillet au 4 août ! Nous vous invitons à vous tenir au courant en consultant régulièrement la rubrique *Agenda* du site www.thourotte.fr



Balades-découvertes nocturnes éclairées à la bougie

Pour ces visites gratuites et sans réservation, votre guide sera Laurent Fournier, archiviste de la mairie de Thourotte et de la C.C.2.V. (Communauté de Communes des Deux Vallées). Rendez-vous :

- le samedi 14 juillet à 22h, au départ de la mairie, pour une balade sur le thème des deux guerres mondiales.
- le samedi 28 juillet à 22h devant l'église, pour une visite de Notre-Dame de la Nativité et de son cimetière.
- le samedi 15 septembre à 22h, au départ de la mairie, visite nocturne dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Fête Nationale



Vendredi 13 juillet

- 21h : commémoration au monument aux morts, place de la République
- 21h30, au monument aux morts : distribution de lampions
- 22h : départ de la

retraite aux flambeaux, en direction du centre de secours, 22 rue Henri Barbusse.

- 23h, au centre de secours : feu d'artifice, puis soirée dansante. Buvette et restauration sur place.

Croc-Blanc

Mardi 24 juillet, à 14h30.
Dès 8 ans.
Durée : 1h15.



De très beaux films d'animation seront projetés sur l'écran de la salle Saint-Gobain. Tarifs : 4€; 3€ pour les moins de 16 ans.

Agatha, ma voisine détective

Mardi 10 juillet, à 14h30.
Dès 6 ans. Durée : 1h15.

Professeur Balthazar

Mardi 17 juillet, à 14h30.
Dès 3 ans. Durée : 45 min.

Ciné-concerts à la salle Saint-Gobain

Zone Libre revisite 2001



Jeudi 27 septembre, à 20h30. Tarif : 8€ (5€ pour les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les cartes d'adhérent à la médiathèque).

Pour ce ciné-concert,

le duo Zone Libre joue devant vous « sa » bande originale de 2001, *odyssée de l'espace*, un des plus grands chefs d'œuvre de science-fiction.

Guitare : Serge Teyssot-Gay (ex Noir Désir) - Batterie : Cyril Bilbeaud

Keaton en quatre



Mardi 23 octobre, à 14h30
Durée : 45 minutes
Dès 4 ans
Tarif : 4€
(3€ pour les moins de 16 ans).

Jacques Cambra, pianiste improvisateur et compositeur de formation classique, accompagne en direct 4 films muets du grand Buster Keaton.

d'événements



Les événements
ci-dessous
se déroulent
**AU COMPLEXE
EDOUARD PINCHON**
avenue d'Austerlitz.



Forum des associations

Dimanche 2 septembre, de 10h30 à 18h. Gratuit.

Salon du jeu

Dimanche 7 octobre, 10h30-12h30 puis 14h-18h. Gratuit.



Fête foraine

Du samedi 8 au dimanche 16 septembre,
Certains forains proposent des tarifs réduits le mercredi 12 et le dimanche 16.

Fête des fanfares

- Dimanche 9 septembre
- Aubades de 14h à 14h45, rue des basses vignes et place Mendès-France.
 - Déambulation des orchestres au cœur de la fête foraine, de 14h45 à 15h15
 - *Ze battle fanfares* : entrée libre et gratuite à partir de 15h30.

Spectacle pyrotechnique

Samedi 15 septembre, à 22h15.

La médiathèque... même l'été



Exposition des toiles de Clément May



Du mercredi 26 septembre au samedi 20 octobre.

Visite gratuite aux heures d'ouverture de l'établissement.

Les peintures de Clément May sont influencées par la pop culture américaine et le street art. Il s'inspire du cinéma, de la musique et de ses différents voyages pour créer ses portraits grands formats.

Showcase : Monsieur (et tout un orchestre)



Dimanche 4 novembre à 16h.

Durée : 45 minutes.
Gratuit sur réservation.

Derrière les moustaches et les chaussures bien cirées, Monsieur, poète malicieux et décalé, chante l'amour et la solitude.

À tout senior, tout honneur



Goûter, repas et bon d'achat : la nouvelle règle du jeu

Lors du dernier repas des seniors, la troupe Nevada a su conquérir le cœur de tous, avec un cocktail de chanson, de danse et de comédie. Pour votre plus grand plaisir, ces artistes reviendront en décembre avec un nouveau spectacle. Le conseil municipal a légèrement modifié le règlement, ainsi que le montant de certaines prestations.

- Une personne non thourottoise et / ou âgée de moins de 63 ans peut prendre part à nos manifestations, à condition d'adresser au préalable une demande à M. le Maire. Pour le goûter, elle règle 10 € de participation. Pour le repas, la somme varie en fonction du menu préparé par le traiteur.

- Distribué à tous les Thourottois de 63 ans et plus, le bon d'achat de Pâques conserve sa valeur de 11,50€. Chaque

année, vous le recevez à domicile sans avoir effectué de démarche pour l'obtenir, à condition d'être déjà enregistré sur notre liste en mairie.

- Au début de l'année, tous les seniors sont invités au traditionnel goûter. Pour que la fête soit réussie, il est souhaitable que chacun respecte les règles : si vous vous inscrivez à cet événement convivial sans vous y présenter, vous serez privé(e) du bon d'achat de Pâques... à moins de prévenir nos services 3 jours à l'avance ou de présenter un certificat médical.

- Pour le repas de fin d'année, toute personne inscrite doit naturellement avertir l'administration en cas d'empêchement. Le bon d'achat de fin d'année reste réservé aux personnes qui ne participent pas à l'événement. Son montant est désormais fixé à 20€.

Sport : Mardi'Seniors

À la rentrée, reprenez votre séance d'activité physique, chaque mardi, de 10h30 à 12h ! Inscriptions début septembre, auprès du service des Sports et de la Vie associative : 03 44 90 61 31 / dsva@thourotte.fr

La fiche à remplir est téléchargeable sur <http://www.thourotte.fr/vie-sportive/sport-pour-nos-seniors>

Plan canicule : faites-vous recenser !

Chaque été, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) relance le plan canicule, en contactant les personnes vulnérables déjà recensées.

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre registre des personnes vulnérables. Pour cela, il faut répondre à un ou plusieurs de ces critères :

- Être âgé(e) de plus de 65 ans
- Avoir des problèmes de santé
- Être en situation de handicap
- Être isolé(e)

Vous figurerez sur le registre uniquement si vous en faites la demande. Il est nécessaire de se réinscrire chaque année : cela nous permet de tenir à jour nos informations.

Contact : Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), en mairie de Thourotte : 03 44 90 61 06

Courriel : melanie.bramard@thourotte.fr

Inscriptions et portes ouvertes à l'école de musique Jean Rochet

Culture

- Pour les Thourottois : mercredi 5 septembre de 17h à 19h30.
- Pour les non-Thourottois : jeudi 6 septembre de 17h à 19h30.

Durant ces portes ouvertes, vous pourrez découvrir et essayer tous les instruments proposés par l'école : piano, violon, guitare, flûte traversière, clarinette, saxophone, cor, trompette, tuba, trombone, percussions et batterie. Les professeurs seront présents pour vous orienter. Ils vous donneront envie de participer à une de nos nouvelles activités : atelier rythmique et atelier soundpainting. Pour vous inscrire, il faudra vous munir d'un justificatif de domicile ainsi que d'une pièce d'identité.

- Les inscriptions sont organisées dans les locaux de l'école, 4 rue Michel Neuville. Tél : 03 44 76 40 28
- Informations auprès du service Développement culturel, en mairie : 03 44 90 61 35
Courriel : barbara.chlagou@thourotte.fr

Coup de pouce pour un code

Jeunesse - Éducation

Le Point Information Jeunesse aide les apprentis conducteurs en finançant l'examen du code de la route. Pour en bénéficier, il faut être âgé(e) de 20 à 25 ans et accorder une demi-journée d'engagement citoyen à la municipalité de Thourotte : ce sera l'occasion d'être utile tout en découvrant un environnement professionnel.

Informations et inscriptions auprès du Point Information Jeunesse de l'Espace Angèle Fontaine • Rue du Général Kœnig
• Tél : 03 44 90 68 90 • Courriel : pij@thourotte.fr
• Facebook : [Pij Thourotte](https://www.facebook.com/PijThourotte)

Votre album photos



Jumelage :

Pour les élus de notre commune, la fin du mois d'avril a été l'occasion de resserrer les liens avec leurs homologues portugais et allemands.

En déplacement à **Alter Do Chão**, une délégation thourottoise a fait la connaissance du nouveau maire **Francisco Reis** et de son équipe.

À leur tour, les **représentants de Rimbach** nous ont rendu une visite amicale. Le dimanche 29 avril, ils se sont joints à notre traditionnelle commémoration de la **Journée nationale de la déportation**. Les deux maires, **Patrice Carvalho et Holger Schmitt**, se sont présentés côte à côte devant le monument aux morts : un symbole fort.



La culture peut prendre des formes étonnantes !

Le 8 mars, le **Poèmaton** a pris place au coeur du marché, puis dans la galerie commerciale de Super U. Une fois installés sur le siège, les curieux ont pu écouter un conteur fait de chair, d'os et de sensibilité. Une parenthèse de quelques minutes, le temps d'un poème...



Rhizikon, le 23 mars, à la salle Saint-Gobain : pour ce spectacle sur la prise de risque, la danseuse **Chloé Moglia** a livré une performance étonnante.



9 juin :

La Fête de l'été

avait pour titre

Il était une fois... la paysannerie.

Venu en nombre, le public a applaudi la nouvelle version de **La belle et la bête**.

Madame Christiane Cambot a consacré 34 ans de sa vie à Vie libre. Reconnue d'utilité publique, cette association a pour mission d'accompagner les personnes alcoolodépendantes qui souhaitent mettre un terme à leur addiction. Vie libre regroupe donc des buveurs guéris, des abstinentes volontaires, leurs familles, leurs proches et tous ceux qui souhaitent les soutenir dans leur combat. Mme Cambot est aujourd'hui âgée de 83 ans. Elle nous explique son engagement.



Comment a débuté cette longue histoire au sein de Vie libre ?
Il faut dire tout d'abord qu'avec mon mari, Jacques, nous avons beaucoup bougé au gré de ses affectations professionnelles. Nous nous sommes installés à Thourotte en 1982, lorsqu'il a été nommé Directeur des Ressources Humaines (D.R.H.) chez Saint-Gobain Chantereine. Nous venions de Chalon-sur-Saône, après être passés par Bagnoux dans les Hauts-de-Seine. J'ai pour caractéristique de ne pas pouvoir rester sans rien faire. Et donc, à chacun de nos déménagements, s'est posée la question de l'activité dans laquelle je pourrais m'investir. À Thourotte, dans un premier temps, je participe au lancement de Thourotte Amitié Accueil. J'en serai la présidente durant quelques années. Je rejoins Vie libre à la fin de l'année 1982.

Comment s'est opéré le premier contact ?

C'est mon mari qui me donne les coordonnées d'un animateur du mouvement. Je me rends à ma première réunion fin 1982,

salle Jean Jaurès. Je deviens alors une sympathisante active jusqu'en 1986. Je rends visite aux malades car, dans cette action, le relationnel et les rapports humains sont absolument essentiels.

Vous prenez ensuite des responsabilités ?

Oui. De 1986 à 1993, je deviens secrétaire et responsable adjointe à la section de Thourotte, puis déléguée départementale, puis régionale. Durant cette période, je vis également une expérience qui me marque : toujours pour Vie libre, je suis visiteuse de prison au centre pénitentiaire de Liancourt. L'établissement accueille des détenus avec des addictions à l'alcool et aux drogues diverses et variées. Je croise là des situations aiguës de détresse où, à la dépendance, s'ajoute l'enfermement. Je poursuis cette activité durant 3 ans.

Et ensuite ?

À partir de 1993, je deviens d'abord responsable adjointe, puis responsable de la section de Compiègne jusqu'en 2006. Je serai ensuite secrétaire du département de l'Oise, puis responsable départementale. Je deviendrai présidente régionale Nord-Picardie de 1999 à 2002, puis déléguée nationale suppléante en 2005 et titulaire en 2008. Je serai membre du conseil d'administration en 2009 et secrétaire nationale adjointe jusqu'en 2013.

Et aujourd'hui, vous continuez ?

J'ai tout de même un peu levé le pied car mon âge est là. J'ai donc cessé les visites et les déplacements. Je consacre mon temps à la parution de la revue bimestrielle du mouvement, qui s'appelle *Libres*, dont j'aime beaucoup les deux sous-titres : « La soif d'en sortir » et « Notre force est l'amitié ». J'en suis la rédactrice en chef.

Au quotidien, en quoi consiste l'action de Vie libre auprès des personnes dépendantes de l'alcool ?

Nos actions sont multiformes. Il y a le contact direct, la visite à domicile, que nous voulons empreinte de respect et de chaleur humaine. Il s'agit de sortir le buveur de son isolement, de lui redonner confiance en lui-même et de lui fournir des pistes pour s'en sortir. Nous avons des groupes de parole auxquels chacun est libre de participer ou non, de s'exprimer

une femme libre

ou non, de se représenter à une autre séance ou non. Nous organisons des actions de prévention ciblées en direction des jeunes, des femmes, des travailleurs et des personnes incarcérées.

Combien y a-t-il de décès par l'alcool en France ?

La consommation d'alcool en France est responsable de 49 000 décès en moyenne par an dont 36 500 chez les hommes, ce qui représente 13 % de la mortalité totale masculine. On compte 12 500 décès chez les femmes, soit 5 % de la mortalité totale.

L'association Vie libre prend-elle en charge d'autres addictions que l'alcool ?

Son action est principalement centrée sur les personnes alcoolodépendantes. Néanmoins, il m'est arrivée d'être confrontée à d'autres addictions. Ainsi, je me suis récemment occupée d'une femme atteinte de ce que j'appelle la « fièvre acheteuse », c'est-à-dire de consommation compulsive. Il s'agit d'un comportement centré sur l'acte d'achat et non sur les produits achetés. Cela consiste à acheter n'importe quoi, sans rapport avec un besoin. C'est une véritable addiction comme l'alcool, la cigarette ou la drogue. S'en suit, après achat, un fort sentiment de regret et de culpabilité.

Malgré toutes ces responsabilités, vous êtes restée résolument thourottoise ?

Oui. Je suis membre du C.C.A.S.* de la municipalité de Thourotte depuis plus de 20 ans et j'y siège toujours. J'essaie d'apporter l'expérience que j'ai acquise au cours de toutes ces années, afin d'aider nos concitoyens en difficulté.

* C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale

Besoin d'une aide à domicile ?



Ménage
Repassage



Aide à la
personne



Garde de
nuit



Garde
d'enfants



VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UNE AIDE À DOMICILE ?

- Pour vous, nous nous engageons à :
 - Recruter des professionnels qualifiés
 - Rédiger le contrat de travail
 - Établir les fiches de paies
 - Gérer les déclarations à l'URSSAF et à la CPAM
- Devis gratuit
- Aides financières sous conditions pouvant aller jusqu'à 100%

50%
des sommes
versées
déductibles des
impôts

L'Abej-Coquerel s'engage à vos côtés pour vous aider au mieux
03 44 75 05 06

Délibérations du conseil municipal

Sélection

Séance du 4 décembre 2017

Les élus ont autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'O.P.A.C. concernant le renforcement de la sécurité des locataires.

Séance du 30 janvier 2018

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

- le budget primitif 2018 de la ville et de la Z.A.C.
- les taux d'imposition :
 - Taxe d'habitation / 14,60%
 - Foncier bâti / 19,29%
 - Foncier non bâti / 49,75%
 - Cotisation foncière des entreprises / 17,59%

Ces taux demeurent inchangés depuis 2011, le conseil municipal ne souhaitant pas accroître les impôts des Thourottois pour la part qui lui revient.

Séance du 10 avril 2018

Le conseil municipal a adopté une motion contre les fermetures de classes.

Séance du 29 mai 2018

À l'unanimité, le conseil a voté le compte administratif de la ville et de la Z.A.C. Les élus ont également décidé de l'affectation des résultats cumulés au cours des dernières années : les sommes dégagées financeront notamment l'aménagement du quartier Jean Jaurès.

Séance extraordinaire du 4 juin 2018

Les élus ont apporté à M. le Maire leur soutien contre la provocation dont il a fait l'objet le 30 mai dernier en voulant faire barrage à l'arrivée des gens du voyage. Le conseil municipal a décidé de solliciter le soutien de l'État.



Les conseillers départementaux soutiennent les projets de Thourotte

La municipalité de Thourotte rénove actuellement le quartier Jean Jaurès, principalement pour sécuriser l'accès au groupe scolaire Onimus.

Il s'agit d'un investissement important pour la commune, d'environ 5 millions d'euros. Récemment entamés, les travaux doivent s'achever en 2019. Hélène Balitout et Sébastien Nancel, conseillers départementaux du canton de Thourotte, soutiennent ce projet et veillent à ce qu'il soit soutenu financièrement : ainsi, le Conseil Départemental a accordé à la Ville une subvention de 100 000 € pour 2018, au titre de l'aide aux communes.

Au moment où l'argent public se raréfie, où l'austérité frappe toutes les collectivités locales, l'action de proximité du couple Commune - Département est fondamentale pour les populations, les communes, et le canton. C'est tout l'enjeu du mandat de vos conseillers départementaux, qui font entendre à Beauvais, dans l'assemblée départementale, la voix du canton de Thourotte.

Déportés thourottois

Jacques Debacq, Jean Hernando, Amour Baillon, Robert Thiant, Charles Gass... ils étaient thourottois, engagés dans la Résistance. Ils ont été arrêtés, puis déportés dans des camps de concentration. Ils n'en sont pas revenus. Qui étaient ces héros ?

Depuis la loi du 14 avril 1954, le dernier dimanche d'avril est toujours dédié au souvenir des victimes de la déportation.

Sur notre monument aux morts, vous pouvez trouver le nom de Thourottois ayant connu les camps de concentration et d'extermination. Ces personnes habitaient Thourotte au moment des faits mais, suite à recherches, d'autres noms apparaissent en lien avec notre commune.

Ces investigations démontrent que deux natifs de Thourotte connurent, eux aussi, l'horreur des camps.

Ainsi, apparaît dans nos registres, Jacques Debacq, fils du chef menuisier de la glacerie de Chantereine. Né le 26 septembre 1924, il fut déporté au camp de Buchenwald le 27 avril 1945 où il décéda le 8 juillet de la même année, soit deux mois après l'arrêt des hostilités. Il n'avait que 20 ans.

Autre natif de Thourotte : Jean Hernando, né le 21 janvier 1921 (photo 1). Sa famille a vécu peu de temps à Thourotte. En fait, son père, cimentier pour l'entreprise Limousin, était parti d'Espagne pour participer à la construction de l'usine de Chantereine. Cette famille a quitté Thourotte aux alentours de 1923 pour s'installer en région parisienne. Lorsque la guerre éclata, Jean, membre des Jeunesses Communistes, entra en résistance et distribua des tracts politiques dans la ville de Vitry-sur-Seine. Le 1^{er} mai, il fut arrêté par la police française pour activisme communiste. Il fut condamné à une peine de 13 mois de prison. D'abord incarcéré à la Santé, il fut transféré rapidement à Fresnes. En avril 1942, la position d'Adolf Hitler se durcit. En effet, le Führer donna l'ordre, pour tout acte allant à l'encontre du Reich, que les prisonniers politiques soient, eux aussi, déportés à l'Est. Début mai, Jean fut inscrit sur la liste des prisonniers transférables au Frontstalag 122 (camp d'internement de Compiègne-Royallieu). Il y arriva le 10 mai 1942. Dans ce lieu sinistre, il n'était malheureusement pas le seul détenu originaire de Thourotte.

Nous avons également pu retracer la destinée d'Amour Baillon. Il travaillait comme ouvrier boulanger lorsque la guerre éclata. En octobre 1941, la police française l'arrêta, car il était membre du Parti Communiste Français, section de Thourotte. Il fut d'office transféré au Frontstalag 122. En février 1942, la Feldkommandantur d'Amiens réclama à l'administration française les motifs de son arrestation et demanda s'il était libérable ou non en raison de son activisme communiste. Le Préfet de l'Oise répondit, en avril, qu'Amour Baillon pourrait être libérable car il ne semblait dangereux ni pour l'ordre public ni pour les troupes d'occupation. Cette réponse arriva trop tard. Nous le savons aujourd'hui, car nous lisons le nom d'Amour Baillon sur la liste des prisonniers transférables à l'Est.

Le 6 juillet 1942, Jean Hernando et Amour Baillon ont fait partie des détenus forcés de monter dans un train en gare de Compiègne. C'est « le convoi des 45 000 » : les historiens emploient ce nom car la plupart de ces déportés portaient un matricule commençant par 45 : 45190 pour Amour Baillon et 45659 pour Jean Hernando.

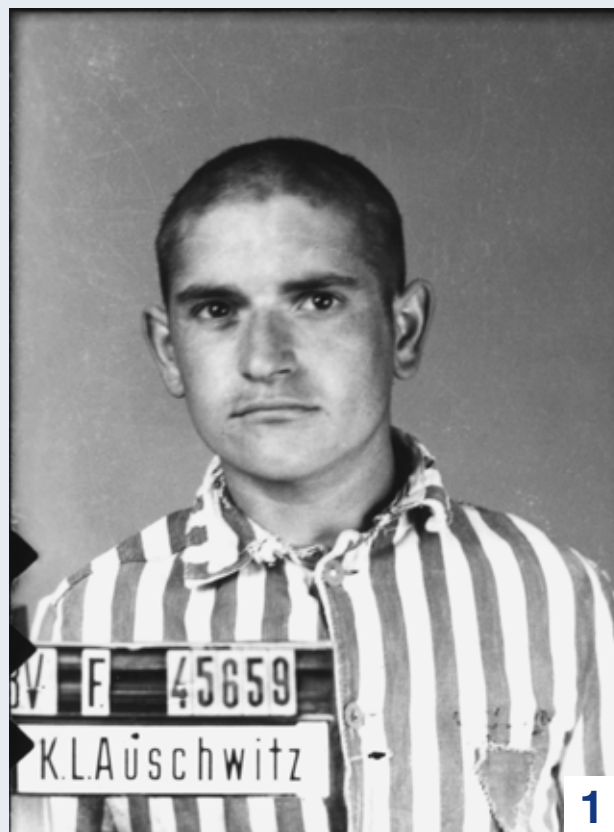
Ils sont arrivés à Auschwitz le 8 juillet. Le lendemain, ils ont été transférés au camp annexe de Birkenau. Le 10 juillet, l'ensemble des déportés du convoi a été envoyé dans différents Kommandos (comprenez : « unités de travail forcé »). Cette dernière information, nous la tenons des mémoires de Pierre Jouvin. Il y raconte qu'il a été sauvé en 1944 par Albert et Alice Piar, communistes et résistants thourottois, qui l'avaient fait passer pour leur neveu. Pierre Jouvin a alors pris le nom de Jean-Pierre Piar et il a pris part à la libération de la commune en 1944. Dans ses mémoires, il explique le rôle de son père dans la Résistance de Grand-Quevilly, son arrestation, son transfert à Auschwitz dans le convoi des 45 000 (matricule 45697) et son retour en France. Il a fait partie des 119 survivants recensés en 1945 sur les presque 1200 hommes déportés en 1942.

Amour Baillon est décédé le 4 novembre 1942, à l'âge de 40 ans. Jean Hernando, quant à lui, a trouvé la mort le 5 décembre 1942, à l'âge de 21 ans.

Sur notre monument apparaissent aussi les noms :

- de Robert Thiant, arrêté le 6 avril 1944 par la Gestapo, mais sur qui nous manquons cruellement d'informations.
- de Charles Gass (photo 2), né le 5 décembre 1920 à Sèvres, arrêté à Compiègne par la Gestapo le 6 juillet 1943 et déporté dans le camp de Dora sous le matricule 39937. En avril 1945, cette bâtisse a été évacuée à destination de Bergen-Belsen : cet épisode a été appelé « la marche de la mort », puisque les deux camps sont distants de 150 kilomètres. Le 15 avril 1945, les troupes anglaises arrivèrent à Bergen-Belsen pour libérer les prisonniers. Malheureusement, trop faibles ou rongés par le typhus, beaucoup d'entre eux ne parvinrent pas à survivre très longtemps. Charles Gass fut déclaré mort le 1^{er} mai 1945.

Cet article n'est qu'un résumé de la vie de ces personnes et ce n'est que le début sur cette période sombre de notre histoire. Nous n'avons pas, par exemple, abordé le cas de cette famille juive, arrêtée à Thourotte en 1942, qui fut, elle aussi, déportée. Ce sera l'objet d'un prochain article.



Légendes :

Photo 1 : Jean Hernando
Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oswiecim,
Pologne. Collection Mémoire Vive. Droits réservés.

Photo 2 : Charles Gass
Archives familiales

Agenda

Cinéma Films d'animation, salle Saint-Gobain, à 14h30

- Voir page 16
- **Agatha, ma voisine détective** Mardi 10 juillet. • **Professeur Balthazar** Mardi 17 juillet. • **Croc-Blanc** Mardi 24 juillet.

Sorties du mercredi avec le Point Information Jeunesse

- **Balade à cheval** 11 juillet, 14h30. • **La Bul - Saint Quentin** 18 juillet, 10h. • **Accrobranche** 25 juillet, 14h30. • **Ski nautique** 29 août, 14h30.

Inscriptions à l'Espace Angèle Fontaine, rue du Général Koenig
• 03 44 90 68 90 • pjj@thourotte • Facebook : *Pij Thourotte*

Célébration de la Fête Nationale • Voir page 16

Vendredi 13 juillet

Balades-découvertes éclairées à la bougie, à 22h

- Voir page 16
- Les samedis 14 et 28 juillet, à 22h, au départ de la mairie. • Gratuit.

Fermeture de l'Espace Angèle Fontaine

Du 13 au 25 août inclus.

Fermeture de la piscine Georges Bonichot, pour vidange

Du 27 août au 9 septembre inclus.



Distribution de fournitures scolaires aux collégiens

Vendredi 31 août, de 8h à 12h, au complexe Édouard Pinchon.

Cérémonies patriotiques au monument aux morts

- **74^{ème} anniversaire de la libération de Thourotte**
Samedi 1^{er} septembre, à 19h.
- **Armistice de la Première Guerre Mondiale**
Dimanche 11 novembre, à 10h45 : le cortège part de la mairie, en direction du monument aux morts.

Forum des associations • Voir page 17

Dimanche 2 septembre, de 10h30 à 18h, au complexe Édouard Pinchon. • Gratuit.

Fête communale, Fête des fanfares, spectacle pyrotechnique

- Voir page 17
- Ces animations sont organisées à l'extérieur du complexe Édouard Pinchon.
- **Fête foraine** Du samedi 8 au dimanche 16 septembre.
- **Fête des fanfares** Dimanche 9 septembre.
- **Spectacle pyrotechnique** Samedi 15 septembre, 22h15.

Journées Européennes du Patrimoine • Gratuit sans réservation

- **Balade-découverte éclairée à la bougie** Samedi 15 septembre, 22h, au départ de la mairie.
- **Visite de l'église Notre-Dame de la Nativité et présentation de son retable**
Deux séances le dimanche 16 septembre : 14h et 16h.

Cérémonie des récompenses scolaires • Voir page 5

Samedi 15 septembre, 18h, au complexe Édouard Pinchon.

Actualité de la médiathèque • Voir page 17

- **Bébé bouquine** Les samedis 8 septembre, 6 octobre, et 3 novembre, de 10h à 11h.
- **Exposition des œuvres de Clément May** Du 26 septembre au 20 octobre.
- **Les rendez-vous du mardi** Les mardis 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre, de 12h30 à 13h30.
- **L'heure du conte** Les samedis 13 octobre et 10 novembre, de 10h à 11h.
- **Exposition : Thourottoises / Thourottois** Du 2 au 30 novembre.
- **Showcase : Monsieur (et tout un orchestre)** Dimanche 4 novembre, 16h.

Ciné-concerts à la salle Saint-Gobain • Voir page 16

- **Zone Libre revisite 2001** Jeudi 27 septembre, 20h30.
- **Keaton en quatre** Mardi 23 octobre, 14h30.

Salon du jeu • Voir page 17

Dimanche 7 octobre, au complexe Édouard Pinchon. Gratuit.

Vos magazines municipaux en version audio

Contact est accessible en version audio, pour les personnes malvoyantes ou non-voyantes. C'est une réalisation de l'association TransDoc, spécialisée dans l'enregistrement vocal de livres et de revues. Quelques jours après la parution de ce numéro, vous pourrez gratuitement retirer votre C.D. à l'accueil de la mairie. Vous pourrez également écouter *Contact* sur votre smartphone, en utilisant ce Q.R. code.

Trans-Doc
Point Lecture, 17 rue de la prairie, 60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 06 78 43 46 08 • Site Internet : www.trans-doc.org



Hôtel de ville - 18, rue Jean Jaurès, 60150 Thourotte
Adresse postale : C.S. 60069, 60777 Thourotte
Tél : 03 44 90 61 00 • Fax : 03 44 76 51 23
Courriel : mairie@thourotte.fr • Site Internet : www.thourotte.fr